

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 39 (1903)

**Heft:** 37

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

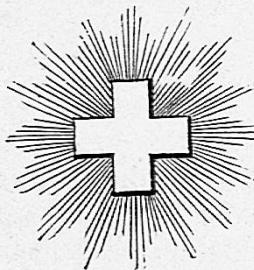
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

XXXIX<sup>me</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 37.



LAUSANNE

12 septembre 1903.

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez  
ce qui est bon.

---

SOMMAIRE : *La réforme de l'enseignement secondaire dans le canton de Vaud.* — *Avis.* — *Revision de la loi scolaire vaudoise.* — *Instituteurs français en Suisse.* — *Chronique scolaire : Vaud.* — *Correspondance.* — PARTIE PRATIQUE : *Composition : L'alouette.* — *Dictées.* — *Récitation.* — *Arithmétique : Problèmes sur les mesures de longueur.* — *Variétés : A l'Eggischhorn.*

---

## LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DANS LE CANTON DE VAUD

La Société vaudoise des maîtres secondaires discutera prochainement cette question en prenant pour base la belle et vaste étude, on pourrait presque dire enquête, de M. Maurice Millioud, professeur de philosophie à l'Université de Lausanne. C'est un volume<sup>1</sup> de 200 pages, bourré d'idées et de faits, sur lequel nous reviendrons à l'occasion et dont nous voulons présenter aujourd'hui à nos lecteurs les principales conclusions.

L'auteur se place résolument sur le terrain de la « réforme », des novateurs, des modernes. Après quelques pages consacrées à l'esprit de l'histoire scolaire vaudoise, il aborde les principaux problèmes à l'ordre du jour.

Nos établissements classiques sont trop nombreux, anémiés pour la plupart. On y végète, à tous égards. On trouve chez nous 14 sections classiques pour une population de 280 000 âmes, alors que le canton de Zurich, pour ne prendre qu'un exemple, en possède trois pour 400 000 âmes<sup>2</sup>. C'est du luxe, une survivance des siècles passés, du ballast scolaire. Il faut donc en réduire le nombre, organiser des collèges classiques régionaux, quatre ou cinq au maximum pour le canton.

Les collèges industriels souffrent, de leur côté, d'une fâcheuse équivoque. Ils doivent recevoir aujourd'hui les élèves qui complètent l'école primaire et ceux qui aspirent aux études supérieures.

Or, il se trouve que le nombre des enfants du pays qui cher-

<sup>1</sup> *La Réforme de l'enseignement secondaire dans le canton de Vaud.* — Lausanne, Adrien Borgeaud. 1903.

<sup>2</sup> Voir et rapprocher ces conclusions et les suivantes de celles que nous avons formulées dans nos articles. *Un siècle de vie scolaire vaudoise, Educateur.* 1903, n° 26.

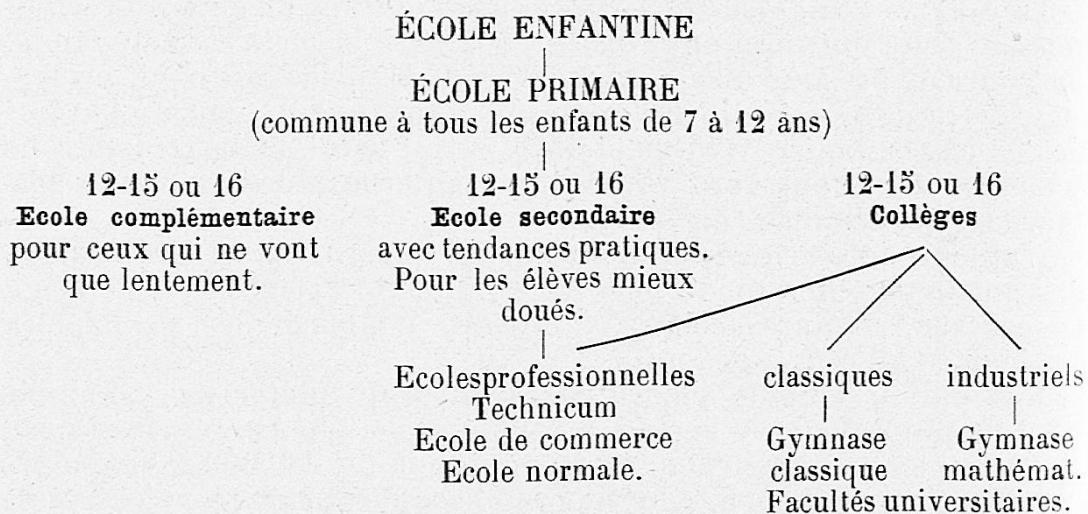
chent dans l'enseignement secondaire le complément de l'instruction primaire représente le 80 %, alors que le 20 % à peine entrera plus tard dans les hautes écoles. Et que faisons-nous pour le grand contingent des premiers ? Peu ou pas grand'chose. C'est à leur intention qu'il s'agit de créer le véritable enseignement secondaire du peuple, l'école primaire supérieure. Il faut que l'enseignement secondaire cesse d'être une préparation exclusive aux études supérieures. Il faut l'approprier aux besoins des populations.

Cette école ne serait point identique partout : Il y aurait le type rural et le type urbain.

Au point de vue des titres, il est désirable que le baccalauréat revête la forme d'un diplôme unique, portant mention littéraire ou mention scientifique et donnant accès indifféremment à toutes les Facultés. L'équivalence pure et simple des diplômes a été également défendue par M. le professeur Maillard dans sa brochure *Classiques et scientifiques*.

Et que devient, dans tout ceci, la question du fameux raccordement ?

La Conférence des Ecoles normales, dans ses propositions motivées, prévoyait une organisation rationnelle de l'enseignement public à tous les degrés. Elle peut se résumer dans le schéma ci-dessous :



L'honorable rapporteur croit que cette solution est la bonne, « la plus conforme aux indications que l'on peut tirer de l'évolution scolaire dans notre pays et dans les principaux pays qui nous entourent. Je crois, ajoute-t-il, que nous en viendrons là par la force des choses, et que le plus sage est de nous y apprêter ».

Il est vrai que, dans le second chapitre de son Rapport, M. Millioud apporte quelques réserves, émet quelques doutes sur l'efficacité d'un plan d'organisation scolaire ainsi conçu.

On aura beau dire et beau faire. Si nous voulons assurer un meilleur recrutement des élèves secondaires, il faut que l'école primaire soit la pépinière d'où sortiront les meilleurs éléments appelés

à peupler les établissements secondaires. Le jour où les 1600 élèves de l'enseignement secondaire seront prélevés sur les 41 000 enfants du canton, la qualité des premiers sera certainement supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui.

Dans le troisième chapitre, l'auteur fait de bonne et excellente pédagogie, quand il s'élève contre l'abstraction « qui n'a de sens que quand le mot abstrait est le résumé, l'abrégé, le substitut d'un grand nombre de faits, quand il suffit à les rappeler, quand il a une puissance évocatrice ».

Simplifier extrêmement la grammaire dans les classes inférieures. Réserver l'analyse et l'abstraction pour l'âge où l'élève pourra comprendre le sens de ce travail. Mettre l'élève davantage en présence des textes, lui faire lire des textes suivis et non pas des fragments insignifiants ou même des Chrestomathies. Opérer une concentration, au début du cours inférieur, entre la géographie, l'histoire et les sciences naturelles. Renforcer l'étude des sciences naturelles dans nos établissements classiques, voilà tout autant d'idées qui ne sont point étrangères à nos lecteurs. Je dirai même qu'elles sont familières à un bon nombre d'entre eux. Elles ont été, semaine après semaine, défendues, ici même, de manière diverse, soit dans la partie générale, soit dans la partie pratique de l'*Educateur*. Les *Instructions générales*, qui accompagnent le *Plan d'études* pour les écoles primaires insistent suffisamment sur ces points et nous dispensent d'en parler plus longuement. Mais voilà, nous vivons tellement étrangers les uns aux autres, tellement isolés que souvent nous ignorons ce qui se passe tout à côté de nous !

Le chapitre IV traite de la discipline, de l'éducation morale et de la formation des maîtres.

L'instruction pour l'éducation de l'esprit. L'éducation de l'esprit par le moyen d'une instruction solide, réelle, non formelle. Voilà pour l'éducation intellectuelle.

« Mais la vraie éducation de l'esprit ne va pas sans l'éducation du caractère et les disciplines libérales demeurent indignes de leur nom quand elles ne servent pas à rétablir ou à fortifier toutes les fonctions morales dans l'être humain », quand, disons-nous, l'enseignement n'est pas éducatif, c'est-à-dire, quand il n'a pas de prise sur la volonté et le caractère.

Tel est le problème de l'éducation. Il a déjà été esquissé par les hommes de la Renaissance et nettement posé plus tard par Pestalozzi, Herbart et la plupart des modernes, entre autres, en France, par Henri Marion, Pinloche, Mauxion et Dumesnil.

Et le rapporteur aurait pu ajouter que les apôtres de l'éducation dite « nouvelle », le Dr Cecil Reddie, à Abbotsholme, Demolins, à l'Ecole de Roches, le Dr Lietz, à Ilsenburg et à Haubinda, le Dr Frei, à Glarisegg, en Thurgovie, ont fait même un pas de plus. Ils

passent de la théorie à la pratique et leurs institutions sont des démonstrations vivantes de la pédagogie morale nouvelle.

L'auteur passe ensuite aux moyens propres à assurer cette éducation morale élevée. Il y a d'abord la discipline. La nôtre est négative, répressive, pas assez suggestive, pas assez stimulante. Nous abusons des notes, de l'arithmétique scolaire. Les rapports de l'école et de la famille sont presque nuls. Chaque cas de discipline un peu sérieux devrait être envisagé comme un problème d'éducation morale.

En lisant ces pages, fortement pensées, nous nous reportions, par le souvenir, à vingt ans en arrière, alors que, membre du séminaire pédagogique d'Iéna, nous prenions part au *Scholasticum* du vendredi soir. Chaque maître de classe y passait en revue tous les cas d'indiscipline de la semaine. Il indiquait comment il avait sévi, dans chaque cas particulier, et ce qu'il comptait faire si l'élève ne s'amendait pas. Une discussion générale suivait. Rien n'était laissé au hasard, livré à l'arbitraire. Tous les actes disciplinaires et autres étaient raisonnés. Les parents étaient même entendus, dans les cas graves.

Depuis, M. le professeur Rein a développé encore l'institution en organisant des conférences *régulières* avec les parents (Elternabende).

Mais tout cela et bien d'autres choses avec, nous l'aurons le jour où nous aurons formé un véritable corps professionnel secondaire.

Ce postulat nous amène à dire un mot ici des dernières conclusions de l'auteur relatives à la formation des maîtres de l'ordre secondaire. Nous serons brefs. Aussi bien nos lecteurs sont-ils déjà renseignés sur ce point. Ils savent ce que nous en pensons.

Le rapporteur est très modeste ici, d'une extrême discréction. Peut-être a-t-il raison. Il pense qu'à demander trop, on risque de ne rien obtenir. La préparation pédagogique ne sera qu'*« ébauchée »*.

« La préparation théorique se fait à l'Université. Les exercices pratiques doivent avoir lieu dans les établissements d'instruction secondaire. »

Il a paru sur cette question, dans la *Tribune de Lausanne* du 23 août dernier, sous la plume de E. M., un article excellent de tous points, où l'on demande l'institution d'un véritable brevet d'enseignement secondaire, comme il en existe dans *tous les cantons suisses* un peu avancés en matière d'instruction. On donnerait ainsi satisfaction aux plus méritants des maîtres primaires, qui seraient encouragés, stimulés. « Ce brevet comporterait des épreuves scientifiques équivalentes à celles des licences, dont les licenciés seraient naturellement exemptés et des épreuves pédagogiques, théoriques et pratiques, obligatoires pour tous. »

On ne saurait mieux dire.

En effet, la formation des maîtres est le point vital de tout le problème. Tout reste ici à faire. Quand nous aurons ruiné définiti-

vement cette idée fausse que pour être un bon professeur, il suffit de posséder la science et que le reste est inutile, nous aurons trouvé la vraie solution. Alors la moitié, pour ne pas dire les trois quarts des vœux de M. Millioud auront trouvé leur réalisation naturelle. Ils auront passé par la force des choses dans le domaine des idées reçues, qu'on ne discute plus. Rien alors ne sera plus le jouet du hasard, parce que tout ce qui s'entreprendra dans la classe sera soumis à la réflexion et à la méditation raisonnée et suivie.

Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit ailleurs ; l'amélioration du recrutement des maîtres secondaires, l'abaissement des barrières qui séparent encore les divers ordres de l'enseignement, la rénovation des méthodes n'auront leur maximum d'effet utile que le jour où l'on formera des maîtres dans les idées nouvelles et où la question de la préparation professionnelle des maîtres secondaires aura passé au premier plan des préoccupations scolaires.

Un simple mot pour terminer :

Le travail de M. Millioud, ce grand remueur d'idées, est suggestif au plus haut degré. Nous n'en attendions pas moins du distingué professeur de philosophie de l'Université de Lausanne.

Un seul point nous laisse perplexe. M. Millioud trouve la loi du 19 février 1892 sur l'enseignement secondaire « souple, excellente » (Voir pages 19 et 44 de son Rapport).

D'autre part, il demande des réformes profondes et considérables dans l'organisation de notre enseignement secondaire public : création d'écoles secondaires rurales, organisation de classes mobiles ou de cours gradués, bacheliers de l'ordre scientifique admis à parité dans les facultés universitaires, formation des maîtres de l'enseignement secondaire, etc.

Pourrons-nous obtenir tout cela sans toucher à la loi, à notre charte de l'enseignement secondaire vaudois ? *It is the question.*

F. G.

---

## AVIS

**Le Rapport général sur les Examens de Recrues** devant être soumis au Comité central pendant l'hiver prochain, le soussigné prie instamment les rapporteurs des diverses sections de lui faire parvenir leurs rapports et conclusions, si possible avant le 15 octobre prochain, afin qu'il soit à même, sinon de parachever son rapport, tout au moins d'en réunir les éléments avant la rentrée d'hiver du 1<sup>er</sup> novembre.

Puidoux, le 1<sup>er</sup> septembre 1903.

Le rapporteur :  
H. GAILLOZ.

## REVISION DE LA LOI SCOLAIRE VAUDOISE

### II. Les traitements du corps enseignant primaire.

Le principal objet de la révision consiste dans les modifications à apporter aux articles 66 et 73 de la loi de 1889 s'occupant du traitement des régents et régentes primaires.

Les membres du corps enseignant ont toujours été traités en cadets de famille et réduits à la portion congrue. Sous le régime bernois, les plus hauts salaires ne se sont pas élevés à plus de 175 florins ; en 1806, le minimum annuel fut fixé à 120 francs anciens ; en 1834, il était de 320 fr. ; en 1846, de 360 fr., soit 522 fr. de notre monnaie actuelle. Le décret de 1857 ajouta une finance de 3 fr. par élève et une augmentation, payée par l'Etat, de 50 fr. pour 10 ans de service et de 100 fr. pour 20 ans.

La loi de 1865 améliora notre situation financière. Les instituteurs reçurent un traitement de 800 fr. et les institutrices de 500 fr. Il fallait ajouter à ces sommes 3 fr. d'écolage par élève et des augmentations par années de service calculées comme suit :

a) Pour les régents : de 5 à 10 ans, 50 fr. ; de 10 à 15 ans, 100 fr. ; de 15 à 20 ans, 150 fr. ; de 20 ans et en sus, 200 fr. ;

b) Pour les régentes : de 5 à 10 ans, 35 fr. ; de 10 à 15 ans, 70 fr. ; de 15 à 20 ans, 100 fr. ; de 20 ans et en sus, 150 fr.

Il est bon de faire remarquer immédiatement que nos augmentations *par années de services sont celles de 1865; qu'elles n'ont donc pas été modifiées depuis 38 ans.*

Le décret du 17 novembre 1875 modifia la loi de 1865 en ce qui concerne les traitements du corps enseignant primaire. Le salaire annuel minimum fut porté à 1400 fr. pour les régents et à 900 fr. pour les régentes ; l'écolage fut supprimé. Les augmentations par années de service restèrent au même taux. La loi de 1889, comme nous l'avons dit, n'a pas touché au décret de 1875.

Les traitements du corps enseignant primaire n'ont donc pas changé depuis 28 ans. Pendant cette période, les conditions de l'existence se sont pourtant modifiées d'une façon considérable. La vie est devenue plus dure, le travail qui nous a été imposé n'a cessé d'augmenter. Les salaires des ouvriers ont à peu près doublé ; les traitements des fonctionnaires fédéraux (postes, télégraphe, téléphone et chemins de fer), ainsi que ceux des employés cantonaux (préfets, receveurs, conservateurs des droits réels, secrétaires, commis, gendarmes, etc.) ont subi des augmentations considérables. Seuls, les membres du corps enseignant primaire, comme sœur Anne, n'ont rien vu venir.

La situation de l'instituteur marié est vraiment digne de pitié. Comment nouer les deux bouts avec un minimum de 1400 ou 1500 fr. et 100 ou 150 fr. payés par l'Etat, lorsque l'on a cinq à six bambins à nourrir, à habiller ; lorsque l'on a payé ses impôts et satisfait aux nécessités professionnelles ? *L'Éducateur*, il y a deux ans, par la plume de M. Meyer, aujourd'hui président de la Société pédagogique vaudoise, la *Tribune de Lausanne*, il y a quelques jours, ont publié des budgets d'instituteurs, non pas fictifs, mais malheureusement « vécus », où, malgré une stricte économie, les maîtres n'auraient pu faire face à un important déficit, s'ils n'avaient eu recours à des ressources supplémentaires.

Cette situation n'est pas seulement grave pour les instituteurs, elle l'est aussi pour l'Etat. En effet, l'Ecole normale, autrefois, recrutait ses élèves dans l'élite des classes primaires. Depuis dix ans, nos jeunes gens préfèrent suivre des carrières plus profitables et certainement plus agréables que celle de l'enseignement. Malgré une réclame suivie et intelligente, l'on n'a pu attirer dans notre Ecole cantonale suffisamment de jeunes gens pour remplir les vides qui se font chaque année dans le sein du corps enseignant. Ce n'est pas sans difficulté que le Départ-

tement de l'Instruction publique, en utilisant tous les anciens instituteurs quelque peu valides, est parvenu à donner un maître à toutes nos classes, et il n'a pas toujours réussi. Est-il nécessaire de faire sentir combien cet état de chose est déplorable pour nos écoles et pour nos enfants ?

Il y a cinq ans déjà, en 1898, sauf erreur, que le Comité de la Société pédagogique vaudoise, dans un rapport adressé à M. Ruchet, chef du Département de l'Instruction publique, a attiré l'attention de nos autorités sur la situation précaire du corps enseignant primaire vaudois et la nécessité absolue de l'améliorer. Un second rapport a été envoyé à notre autorité exécutive en 1901, sauf erreur, pour rappeler le premier et fournir de nouveaux arguments à l'appui. Les assemblées de délégués ont longuement et à plusieurs reprises discuté la question, et les délégués de district ont été invités à nantir nos collègues des décisions prises. Le corps enseignant primaire ne peut donc dire qu'il n'a pas été consulté.

Le rapport très complet que M. Cloux, président de la Société pédagogique vaudoise, présenta à notre assemblée à Morges, a relaté par le menu les démarches multiples faites par l'ancien comité pour faire avancer la question. S'il n'a pas réussi, ce n'est pas faute de travail et de persévérance. Mais il s'est heurté aux déficits budgétaires — nous venons de passer quelques années maigres — et il fallait attendre la votation des subventions fédérales aux écoles publiques. Celles-ci sont maintenant un fait acquis et nous sommes certains qu'*au 1<sup>er</sup> janvier 1904*, notre situation aura changé. Nous avons montré une patience et une discipline dignes d'éloge pendant quatre ou cinq ans ; continuons encore pendant quelques mois.

Il nous reste à examiner quels sont les vœux du corps enseignant primaire au sujet du montant de leur traitement.

*Le minimum doit être porté à 1600 fr. pour les régents et 1050 fr. pour les régentes.* En effet, il serait injuste qu'un jeune homme arrivé à l'âge de vingt ans, après quatre ans d'étude, c'est-à-dire après une dépense assez considérable, ne puisse pas gagner au moins 4 fr. 50 par jour, salaire minimum d'un grand nombre d'ouvriers à l'heure actuelle. De plus, une foule de communes vaudoises ont accordé à leur corps enseignant des augmentations de 100 ou 200 fr. En portant le minimum à 1600 fr., l'on ne fait donc que régulariser la situation actuelle.

*Les augmentations pour années de service doivent être beaucoup plus considérables que maintenant.*

Le Comité de la Société pédagogique est chargé de défendre les propositions suivantes :

Régents : Augmentation de 100 fr. tous les deux ans jusqu'au maximum de 2400 fr. après 16 ans de service.

Régentes : Augmentation de 75 fr. tous les deux ans jusqu'au maximum de 1550 fr. après 16 ans de service.

Nous devons ajouter qu'il serait juste que les *maitresses d'écoles enfantines et d'ouvrages* reçussent un traitement supérieur de 100 fr. au moins à celui actuellement en vigueur.

Il ne faut pas perdre de vue qu'une revision des traitements est faite pour longtemps et que, dans dix ou quinze ans, les sommes que nous proposons seront à peine suffisantes.

L'on parle beaucoup, à l'heure actuelle, de bâtiments scolaires, que l'on ne cesse d'améliorer avec raison, d'hygiène, d'éducation des enfants anormaux, de moyens d'enseignement, de méthodes, etc. ; mais toutes ces questions, importantes en elles-mêmes, doivent être mises après le choix du corps enseignant. « Tant vaut le maître, tant vaut l'école ». Qu'importent de beaux édifices si l'on ne parvient pas à fournir nos classes de maîtres bien préparés ! Pour diriger l'élite de nos jeunes gens dans la voie de l'enseignement primaire, il faut éléver la pro-

fession d'instituteur , rendre celle-ci toujours plus respectable et respectée ; pour cela, il n'y a qu'un seul moyen : mettre ces utiles serviteurs du pays à l'abri des besoins matériels.

Nous sommes persuadés que le chef du Département de l'Instruction publique, M. C. Decoppet, nous aidera de tout son pouvoir pour faire aboutir nos justes revendications : nous avons mis en lui notre confiance. Et le Grand Conseil vaudois, s'il reconnaît la nécessité et l'importance de l'Ecole primaire contemporaine, dont la mission est d'élever la génération de demain, ne refusera certainement pas le pain quotidien aux éducateurs du peuple, leur permettant ainsi de se livrer *tout entier*, de réserver toutes leurs forces à leur délicate et difficile tâche.

Ernest SAVARY.

#### Instituteurs français en Suisse.

Les institutrices et instituteurs français prenant part au voyage de vacances en Suisse sont arrivés dimanche dernier à Genève, au nombre de 87, par le train de midi 40.

Ils ont été reçus par MM. Quartier-la-Tente, président d'honneur de la Société pédagogique de la Suisse romande ; Latour, président de cette société ; Hofmann, Blaser, de Neuchâtel ; le comité de la Société pédagogique vaudoise, avec MM. Meyer, Guidoux et Dufey ; Guex, directeur de l'*Educateur* de Lausanne ; Baatard et Rosier, président et vice-président de la Société pédagogique de Genève.

Nos hôtes se sont rendus à l'hôtel des Bergues, où, après déjeuner, ils ont tenu une séance, au cours de laquelle M. Dupin, d'Aubervilliers, notamment, a parlé de la création d'un comité international d'études pédagogiques.

On était en pleine discussion lorsqu'arriva la *Société pédagogique genevoise*, avec son dévoué et infatigable président en tête, M. Lucien Baatard.

La réunion fut levée et les instituteurs français firent une promenade à travers la ville, accompagnés de leurs collègues suisses. Ils visitèrent successivement Saint-Pierre, l'école des Casemates et les forces motrices de la Coulouvrenière, dont le fonctionnement leur fut expliqué avec une extrême amabilité par M. le conseiller administratif Adrien Babel et M. J. Graizer, directeur des services électriques. De là ils se rendirent en bac au parc Mon Repos.

Le soir, à huit heures et demie, la *Société pédagogique genevoise* a offert un vin d'honneur à nos visiteurs dans les jardins du restaurant de l'hôtel de l'Arquebuse et de la Navigation.

Plusieurs allocutions ont été prononcées. Notons celles de MM. François Besson, conseiller d'Etat, Adrien Babel, conseiller administratif, Quartier-la-Tente, Latour, Guidoux, du côté suisse ; Dupin, Gauthier, Milhaud, etc., du côté français.

M. le professeur Zbinden a fonctionné avec verve comme major de table. Le lendemain, la caravane est partie pour Montreux et Lausanne. Dans cette dernière ville, nos hôtes ont été reçus au cercle de Beau Séjour où l'Etat de Vaud et la ville de Lausanne offraient une collation. Etaient présents : MM. Beausire, David, directeur des écoles, le comité de la *Société pédagogique vaudoise* (MM. Meyer, Guidoux et Dufey), le comité de la Conférence de Lausanne (MM. Mayor, J. Magnin, M<sup>me</sup> Roulin), MM. Savary et Guex, du comité de rédaction de l'*Educateur*.

Echange de paroles aimables entre MM. David, directeur, qui souhaite à nos hôtes d'un moment une cordiale bienvenue, Dupin, qui boit à la Suisse et aux républicains, Guidoux, qui fait entonner le *Qu'ils vivent* en l'honneur de la France et des Français.

A deux heures quinze déjà, la joyeuse caravane reprenait le train pour Fribourg et Berne.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Assemblée de Nyon.** — Le *Nouvelliste vaudois* nous a apporté les échos d'une singulière réunion qui a eu lieu à Nyon il y a une dizaine de jours.

Quelques collègues ont senti le besoin, en effet, de se réunir pour discuter de la révision scolaire. Nous n'avons pas à les blâmer, mais deux ou trois trouvent bon de donner « un coup de pied » à l'*Educateur*, ce qui nous oblige à publier les réflexions suivantes :

Quel est le but d'un journal pédagogique digne de ce nom ? N'est-il pas avant tout de tenir au courant ses lecteurs sur le mouvement scolaire des nations les plus avancées dans le domaine de l'école publique ? C'est ce que l'*Educateur* s'est efforcé de faire. Il n'est pas vrai de dire qu'il s'est borné à parler des choses et des idées d'Allemagne ; au contraire, il a cherché à montrer l'admirable mouvement scolaire qui, depuis quelques années, se manifeste en France. Ses « Lettres de Paris » doivent avoir atteint ce but. Si l'on feuillette les revues pédagogiques françaises : *Le Manuel général*, *l'Ecole nouvelle*, *le Volume*, etc., l'on verra, dans presque chaque numéro, des articles consacrés aux nouvelles de l'étranger. M. Blanc est sans doute partisan du crédo nationaliste « Il n'y en a point comme nous ! » et comme les fakirs hindous, place-t-il le bonheur dans la contemplation de son nombril ! Ce n'est point là notre idéal. Nous voyons que les autres peuples avancent à pas de géants, nous tenons à le montrer, afin que nous continuions à progresser dans un domaine, où, autrefois, nous étions à la tête des nations civilisées.

Comme toutes les créations humaines, l'*Educateur* est bien loin de la perfection, nous le reconnaissions sans peine. Dans le domaine du journalisme, plus que dans tout autre, il n'est pas possible de contenter « tout le monde et son père » comme dit le proverbe. L'*Educateur*, dans la mesure de ses faibles forces, continuera à faire de son mieux.

C'est le soussigné qui est chargé de la *Chronique vaudoise* dans notre organe romand, et c'est lui, ce me semble, qui paraît avoir été visé dans la réunion de Nyon.

N'oublions pas d'abord que l'*Educateur* est un organe romand et non pas exclusivement vaudois. Cependant, mes chers collègues, soyez justes ! Reprenez les cinq dernières années de l'*Educateur*, parcourez-les à nouveau, et dites-moi s'il n'a pas profité de toutes les circonstances pour défendre les intérêts des instituteurs vaudois ? Et si vous aviez des plaintes à formuler que ne les avez-vous faites au Comité de la Société vaudoise qui se serait empressé de nous les transmettre et il en aurait été tenu compte ? Non, on a préféré désunir en secret ce qui a été uni avec tant de peine.

Depuis dix ans, la *Société pédagogique vaudoise*, grâce à l'union de ses membres, n'a cessé de prospérer, de travailler au bien-être matériel et moral du corps enseignant vaudois. Est-ce le moment d'amener une scission ? Est-il juste, parce qu'une légitime impatience soulève un certain nombre d'instituteurs, de faire de l'*Educateur* le bouc émissaire responsable des retards apportés à l'examen de leurs revendications ?

« *Les mains VEULES !* » Merci, pour cette appréciation aussi juste que charitable ! Le lâche, qui, sous le couvert de l'anonyme, nous adresse cette injure, celui-là, nous l'attendons à l'œuvre.

Ernest SAVARY.

**A propos du plan d'étude.** — Un correspondant de la *Revue*, (numéro du 26 août), qui signe Z, dans un article sur l'enseignement secondaire, s'exprime comme suit :

« L'agriculteur doit savoir faire rendre à son terrain le plus possible. Ne doit-il pas être armé pour combattre toutes les maladies qui menacent la vigne ou les autres végétaux ? Ne doit-il pas connaître son terrain pour l'application des engrangis, etc. ?

» Il faut, en outre, intéresser l'enfant à la sylviculture, lui faire comprendre que du bon aménagement de nos forêts découle aussi un rendement profitant soit à la caisse communale soit à sa bourse particulière. Combien de jeunes gens quittent l'école sans savoir discerner un frêne, sans savoir énumérer les noms des plantes plus ou moins fertiles, nutritives ou nuisibles renfermées dans une botte de foin ?

» *Que disent nos programmes primaires à ce sujet ? Rien.* »

Si M. Z., avant de publier ces lignes, s'était donné la peine d'ouvrir le Plan d'étude des écoles primaires vaudoises, il aurait pu lire, à la page 12, *Degré intermédiaire, 1<sup>re</sup> année : La prairie, la dent de lion, la renoncule, la sauge des prés, etc.*

*La vigne*, description de la plante.

Page 13. 2<sup>me</sup> année : *Le champ* : Le blé, la pomme de terre, l'esparcette, etc.

*La forêt*. Le chêne, la belladone, le renard, etc.

3<sup>me</sup> année. *La montagne*. Le sapin, la gentiane, etc.

*Le marais*, le roseau, le saule, etc., etc.

*Degré supérieur : Les plantes fourragères, leur culture, leur valeur nutritive, les animaux nuisibles, l'irrigation.*

Page 14. *Composition du sol, engrais, assolement, amendements, drainage.*

*La vigne : ennemis, maladies, remèdes.*

Et si M. Z. voulait bien parcourir les dernières années de l'*Educateur*, il y trouverait de nombreuses leçons d'agriculture, même des articles de MM. Dusserre, Martinet et Louis Bonjour qui lui prouveraient que son « *Rien* » dédaigneux est archifaux. M. Z. ferait bien de se documenter quelque peu avant d'écrire ses articles.

#### CORRESPONDANCE

La commission scolaire d'Arzier-le-Muids à la Rédaction de l'*Educateur*, Lausanne.

On nous a communiqué le numéro du 8 août de votre estimable journal en nous y signalant deux entrefiletts concernant la récente nomination de régent qui a eu lieu dans notre commune. Vos correspondants se disent renseignés par un article du *Courrier de la Côte*. Nous n'avons pas pris au sérieux la prétexte correspondance d'Arzier qu'a publiée ce journal, plus ami de l'humour et de l'imagination que de l'exactitude, et nous n'avons pas jugé à propos de lui répondre. Mais, puisque vos correspondants ont pris cet article au sérieux et en tirent des déductions qui pourraient nuire à notre nouvel instituteur, en laissant croire qu'il a été nommé pour des considérations fort étrangères à la profession d'instituteur, nous venons remettre les choses au point en vous priant de publier notre rectification dans votre plus prochain numéro.

Que vos divers correspondants se rassurent. Nous avons trop de respect pour les fonctions d'instituteur et pour nos propres fonctions, pour aller choisir un éducateur de la jeunesse d'après ses capacités gastronomiques ou ses talents de société. L'élection s'est faite d'après les renseignements très complets pris aux meilleures sources par les soins de la Commission scolaire. Quant au dîner offert aux candidats, il était dans la tradition de l'hospitalité montagnarde, et n'avait point les proportions que lui attribue l'imaginatif *Courrier*. Nos invités ne s'en sont point estimés offensés, au contraire, et nous ont déclaré garder un bon souvenir de notre village. Nous sommes persuadés que leur dignité n'a point été amoindrie par la participation à ce repas.

Nous espérons que ces lignes rassureront vos correspondants<sup>1</sup> et nous vous présentons, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour la Commission scolaire : Marc-V. HOFFER, pasteur.

<sup>1</sup> En effet, il résulte de renseignements pris à bonne source que les faits ont été grossis et exagérés à plaisir. Nous mettons ici le point final à l'incident scolaire d'Arzier. (Réd.).

## PARTIE PRATIQUE

### COMPOSITION.

*Degré intermédiaire.*

#### L'alouette.

PLAN : 1. Description de l'alouette. 2. a) Le nid ; b) les œufs ; c) la couvée.  
3. La nourriture. 4. Ses ennemis. 5. Son chant.

DÉVELOPPEMENT : L'alouette est un charmant oiseau chanteur fort répandu dans nos campagnes. Son plumage est généralement sombre, teint de roux, couvert de mèches plus foncées, avec les rectrices latérales bordées de blanc. La gorge est d'un gris blanchâtre et le ventre est semé de petites taches plus foncées. Sa tête est surmontée d'une huppe légère qui donne à l'oiseau un aspect martial. Ses doigts longs sont munis, le pouce en particulier, d'ongles très développés, caractère propre aux oiseaux exclusivement marcheurs.

L'alouette étant incapable de grimper construit son nid dans un creux à la lisière d'un champ ou au milieu d'un sillon entre deux mottes de terre. Elle assemble à la hâte quelques brins d'herbe, quelques feuilles et tapisse cette ramure grossière de mousse, de crin et de plumes qu'elle tasse avec son petit ventre gris. — Dans cette humble maison, bâtie sans art, elle pond plusieurs fois par saison, quatre ou cinq œufs arrondis, grisâtres et tachés de points bruns qu'elle couve peu de temps. — A peine les petits sont-ils couverts d'un très léger duvet, qu'ils sortent déjà du nid et s'en vont, sous l'œil vigilant de la mère, vagabonder aux alentours. C'est plaisir que de voir la couvée à peine emplumée se tortiller gauchement parmi les touffes d'herbe ou les grosses terres des récents labourages. Parfois, de petits cris apeurés signalent le naufrage d'un promeneur : la mère accourt et aide l'imprudent à se remettre sur pied. L'alouette montre beaucoup d'attachement à ses petits, elle les emporte si quelque danger les menace. Quelquefois, aussi, au lieu de chercher à s'envoler, elle n'abandonne pas le nid.

Au premier âge, l'alouette est insectivore ; elle se nourrit de vers, de chenilles, d'œufs de fourmis, de sauterelles, d'insectes nuisibles à l'agriculture : c'est donc un oiseau utile qu'il convient de protéger. Plus tard, et en automne, l'oiseau est granivore. Durant cette saison, l'alouette est presque constamment à terre, mange à chaque instant et devient rapidement grasse et dodue.

C'est alors l'époque que choisissent les chasseurs pour s'en emparer, soit au miroir, soit au filet. Comme l'oiseau est fort curieux et très familier, ces chasses impitoyables réussissent très bien, aussi, chaque hiver, d'immenses quantités de ces malheureuses bestioles sont consommées dans les grandes villes sous le nom de « mauviettes ». — D'autres ennemis, cependant, font à l'alouette une guerre de tous les jours : elle a à craindre la dent de la belette, du renard, du chat, ou la serre de l'épervier, de la buse, de la crécerelle.

Aux premières lueurs de l'aube, alors qu'une brume légère règne encore sur la campagne, le silence des champs endormis, soudain, est troublé par une allègre chanson aux notes vives, claires, mélodieuses : c'est l'alouette qui quitte son nid du sillon et, légère, monte en spirales vers les cieux. Plus l'ascension se prolonge, plus aussi la joyeuse musique acquiert de puissance. On ne voit plus l'infatigable musicienne qu'on entend encore son séduisant tirilé, tirilé !

Et le paysan, éveillé par cette délicieuse aubade qui l'invite au travail, jette sa faux sur l'épaule et s'en va. Il lève les yeux au ciel où, dans un premier rayon de soleil l'alouette se joue, et, ragaillardi, commence le labeur du jour.

Gve ADDOR.

La calomnie est comme la fausse monnaie ; bien des gens qui ne voudraient pas l'avoir émise la font circuler sans aucun scrupule.

G. OHNET.

## DICTÉES

*Degré intermédiaire.*

### **Les oiseaux.**

Quand vous vous promenez dans la campagne, vous entendez les joyeux chants des petits oiseaux. Vous les voyez voltiger de branche en branche ou s'envoler à tire-d'aile et fendre l'air avec rapidité. Les principaux oiseaux de nos bois sont : les fauvettes, les chardonnerets, les mésanges. Dans les champs et les vergers vivent les pinsons, les alouettes, les moineaux, les sannonnets et les corbeaux. Les hirondelles font leurs nids sur les maisons et semblent rechercher la société des hommes.

Peut-être avez-vous vu de méchants enfants tendre des pièges aux petits oiseaux ou dénicher leurs nids. Sachez que cela est très mal, car les oiseaux des champs et des bois sont utiles ; non seulement ils égayent les campagnes, mais ils détruisent un grand nombre de chenilles et d'insectes nuisibles.

E. BUTTET.

### **Paysage d'été.**

La colline, en pente douce, descendait jusqu'à la Marne, coulant entre les joncs et les osiers, qui ondulaient bercés par le courant. A cent mètres, dans une anse, sur un banc de sable mis presque à découvert par la sécheresse, les gamins se baignaient en poussant des cris. L'eau, soulevée par leurs mains, dans la bataille qu'ils se livraient, volait en poussière irisée. Et nus, superbes, ils s'ébattaient comme de jeunes sauvages, dans le flot tiède et l'air pur. En face, de l'autre côté d'une petite île, le coteau crayeux, troué par le tunnel du chemin de fer, s'offrait à la vue, et, tout au loin, des massifs d'arbres s'étagaient noirs sur le ciel bleu. Dans les champs coupés par de larges labours bruns, les meules nouvelles faisaient des taches jaunes, et de larges pièces de betteraves s'étendaient vertes à côté des chaumes hérisrés et blonds. Un calme reposant enveloppait toutes choses.

(*Nemrod & Cie.*)

GEORGES OHNET.

**EXERCICE GRAMMATICAL :** Cherchez la *famille* à laquelle appartient le mot **DOUX**, — *ses contraires*; *verbe*.

1. Douce, doucement, douceur, doucereux, doucereuse, doucereusement ; douceâtre ; doucet, doucette ; doucette (mâche ou rampon), doucettement ; — docile, docilité, docilement ; indocile, indocilité, indocilement ; adoucir, adoucissemens ; radoucir, radoucissement ; s'adoucir. Dans certaines contrées on dit aussi : le temps annonce du *radoux* ou du *redoux*.

2. Fruit doux, fruit acide ; — liquide doux, liquide amer ; — animal doux, animal féroce ; propos doux, propos irritant ; — caractère doux, caractère emporté ; — vin doux (moût), vin vieux ; — vin doux, — vin aigre ; — mal doux, mal dangereux, incurable ; — climat doux, climat rude ; — terrain doux, terrain sec, aride ; — regard doux, regard haineux, farouche ; — pente douce, pente raide ; — haleine douce, haleine oppressée ; — eau douce, eau salée ; — peau rugueuse ; — écorce douce, écorce écailleuse ; — vie douce, vie agitée ; — mort douce, mort violente ; — chute douce, chute rapide.

3. Conjugaison du verbe *adoucir*.

DUROUVENOZ.

### **Etat politique de Zurich au XIV<sup>me</sup> siècle.**

Au XIV<sup>me</sup> siècle, Zurich était arrivée déjà à un certain degré de prospérité. Entourée de murailles et de tours dès l'époque des invasions des Hongrois, elle n'avait pas tardé à prendre rang parmi les cités les plus importantes de la Haute-Allemagne, grâce à son commerce et à son industrie. Un grand nombre d'artisans et de marchands venaient, sous la protection de ses libres institutions, chercher le travail et acquérir la richesse. Mais, avec le bien-être matériel,

naquit chez eux le désir de s'élever et d'obtenir une part dans le gouvernement de la cité, demeuré jusque-là exclusivement entre les mains des familles de la noblesse et de la haute bourgeoisie. Il en résulta une lutte plus ou moins ouverte entre les gouvernans et le peuple, entre les anciennes familles et les petits bourgeois joints aux simples habitants. Cette lutte trouva son dénouement dans ce qu'on appelle la révolution de mil trois cent trente-six.

(*D'après J. MAGNENAT.*)

**Débuts de la Révolution. Rodolphe Brun.**

Au commencement de mai 1336, la bourgeoisie étant réunie en assemblée générale, des plaintes se firent entendre contre le gouvernement, auquel on reprochait sa mauvaise gestion et sa partialité. A la tête des mécontents se faisait remarquer le chevalier Rodolphe Brun, membre lui-même du gouvernement, mais brouillé avec ses collègues depuis qu'une forte amende lui avait été infligée par les conseillers quelques années auparavant. Le conseil n'ayant pas fait droit aux réclamations du peuple, celui-ci se souleva, et, la plupart des gouvernans ayant pris la fuite, il nomma Rodolphe Brun bourgmestre, avec une puissance illimitée et le chargea d'élaborer une nouvelle constitution. Celle-ci, dite première lettre jurée, fut acceptée par la grande majorité de la bourgeoisie.

(*Comm. de M. Maurice Jaton.*)

(*D'après J. MAGNENAT.*)

**RÉCITATION**

*Degré inférieur.*

**La petite fille qui va l'école.**

Connaissez-vous la jeune fille  
Dont la tournure est si gentille ?

1. Regardez, là-bas,  
Son maintien modeste,  
Et l'allure preste  
De son léger pas.  
Chaque jour l'appelle  
A l'école ainsi,  
Et toujours son zèle  
L'y distingue aussi.

Rien ne la distrait ;  
A travers la place,  
Pensive elle passe,  
Et va tout d'un trait.  
Calme, sérieuse,  
Que j'aime à la voir  
Suivre gracieuse,  
L'appel du devoir !

Je la connais la jeune fille,  
Dont la tournure est si gentille.

(*L. D.*)

2. Voyez ce fardeau  
Que sa main peu forte,  
Avec peine porte  
Sous son bleu manteau :  
Là, sont soie et laine,  
Livres et cahiers,  
Toute une douzaine,  
Et petits papiers !

F. CAUMONT.

**Myosotis ou ne m'oubliez pas.**

4. Des fleurs je suis la plus petite,  
L'azur du ciel est ma couleur ;  
Du parfum je n'ai le mérite ;  
Mais, je sais le chemin du cœur.

2. Sur mon front, comme Marguerite,  
Je porte mon secret écrit ;  
J'aime les étangs, et j'habite  
Partout où l'eau se creuse un lit.

3. Ma fleur d'un bleu pâle s'agit  
Au moindre vent, au moindre bruit ;  
Ma coupe d'or est si petite  
Qu'une larme d'oiseau l'emplit.

4. Je n'ai ni parfum ni richesse,  
Et, si près de moi l'on s'empresse,  
Si l'on m'interroge tout bas,  
C'est que ma corolle inquiète,  
En songeant aux absents, répète  
Ces trois mots : Ne m'oubliez pas.

(L. D.)

A. SPINELLI.

*Degré intermédiaire.*

**L'alouette.**

Alouette, gente alouette,  
Musicienne de l'été,  
Du haut du ciel, dans la clarté,  
Tu fais pleuvoir sur la terre muette,  
Pleuvoir des perles de gaité.

Ayant pris le ciel pour cible,  
Comme un trait tu pars à travers  
La brume grise, et dans les airs  
Toujours plus haut tu planes invisible  
Sur les pâlis et les prés verts.

Joyeuse alouette chantante,  
Dans le bleu profond, calme et pur,  
Tu n'es guère qu'un point obscur ;  
Mais tu remplis de ta voix éclatante  
Les vastes plaines de l'azur.

(G. A.)

André THEURIET.

## ARITHMÉTIQUE

### MESURES DE LONGUEUR

1. Réduisez en mètres :

2 dam.	1 $\frac{1}{2}$ dam.	5,6 hm.	36,7 dam.	1,35 hm.
4 hm.	4 $\frac{1}{4}$ hm.	3 $\frac{1}{2}$ hm.	4,3 km.	0,4 dam.
5 km.	2 $\frac{1}{5}$ dam.	2,75 km.	16,38 hm.	2,815 mym.
5 mym.	3,2 hm.	1,2 mym.	0,375 mym.	0,79 km.

2. Réduisez en kilomètres :

7000 m.	570 dam.	40 hm.	150 dam.	42,3 hm.	3 hm.
60 hm.	4,3 mym.	10,000 m.	200 hm.	0,64 mym.	
5 mym.	6200 m.	70 mym.	3 mym.	750 m.	

3. Réduisez en mètres :

40 dm.	3000 mm.	950 mm.	80 dm.	15 mm.	24 dm.
150 dm.	60 cm.	812 mm.	6 dm.	2 dm.	
300 cm.	75 dm.	17 cm.	3 mm.	4 cm.	

4. Réduisez en centimètres :

1 $\frac{1}{4}$ m.	60 mm.	5 dm.	6 $\frac{1}{2}$ dm.	90 mm.	6,4 dm.
2 dm.	5 $\frac{1}{2}$ dm.	2 $\frac{1}{5}$ m.	48 mm.	1 $\frac{1}{5}$ m.	
3 $\frac{1}{2}$ m.	4 $\frac{1}{5}$ m.	3 $\frac{4}{5}$ dm.	7 $\frac{1}{4}$ m.	4 $\frac{1}{2}$ m.	

5. Le mètre coûte 2 francs. Quel est le prix de :

- |                    |                     |                    |                      |
|--------------------|---------------------|--------------------|----------------------|
| 2 $\frac{1}{2}$ m. | 1 $\frac{1}{2}$ dm. | 25 cm.             | 15 cm.               |
| 1 dam.             | 1 ddam.             | $\frac{1}{2}$ dm.  | 8 dm.                |
| 4 dm.              | 2 dm.               | $\frac{1}{2}$ dam. | 1 $\frac{4}{5}$ dam. |

PROBLÈMES

1. La cathédrale de Lausanne a 54 m. de hauteur. Que lui manque-t-il pour avoir 1 hm. ?

2. La tour Eiffel, à Paris, a 300 m. de hauteur. Combien a-t-elle de ddam. ?

3. J'ai 174 cm. de hauteur. Que me manque-t-il pour avoir 2 m. ?

4. Une règle a 161 mm. Que lui manque-t-il pour avoir un d. dm. ?

5. Une poutre a 6,4 m. de longueur. Combien a-t-elle de doubles dm. ?

6. Le m. de velours coûte f. 11,50. Quel sera le prix d'une bande de 7 dm. ?

7. Une allumette a 6 cm. de longueur. Quel longueur obtiendrait-on en ajoutant bout à bout les 50 allumettes d'une boîte ?

8. Une locomotive fait 75 dam. par minute. Combien fait-elle de kilomètres à l'heure ?

9. Il y a 23 km. de Genève à Nyon, 4 mym. de Nyon à Lausanne, 192 hm. de Lausanne à Vevey et 987 dam. de Vevey à Villeneuve. Combien y a-t-il de m. de Genève à Villeneuve ?

10. Il y a 1875 m. depuis chez moi jusqu'à l'église. Je fais ce trajet aller et retour 52 fois par année. Combien cela fait-il de km. ?

11. Une planche a 25 mm. d'épaisseur. Combien faudra-t-il en empiler pour avoir une hauteur de 1 m. ?

12. Une palissade longue de 1,2 hm. a coûté f. 300. Quel est le prix du m. ?

13. J'achète une pièce de toile longue de 2 dam. J'en coupe 3 bandes, la 1<sup>re</sup> de 4 m., la 2<sup>me</sup> de 9 dm. et la 3<sup>me</sup> de 75 cm. Que restera-t-il ?

14. Une avenue est longue de 9 hm. On y plante des arbres à 18 m. de distance les uns des autres. Combien y en aura-t-il ?

15. Le mètre de drap coûte f. 7. Quel sera le prix de 95 cm. ?

16. On doit tondre une haie de 1,3 hm. On reçoit 5 centimes par m. Combien pour le tout ?

17. Philippe doit curer un fossé long de 6,8 dam. Il reçoit f. 0,15 par mètre. Combien pour le tout ?

18. Combien sur une route longue de 9 km. pourra-t-on compter de poteaux télégraphiques sachant qu'il sont à une distance de 6 dam., les uns des autres ?

19. Pour atteindre le sommet d'une tour, il faut gravir 160 marches d'escalier, hautes chacune de 24 cm. Quelle est la hauteur de cette tour ?

20. Un homme fait par minute 116 pas de 75 cm. Combien pourra-t-il faire de km. en 10 heures de marche ? (L'heure a 60 minutes). F. MEYER.

---

VARIÉTÉ

---

A l'Eggischhorn.

Nous grimpâmes pendant deux heures à travers des rocs éboulés, des blocs fendus et fracassés par la foudre ; puis, tout d'un coup, nous nous trouvâmes au bout d'une grosse roche en pain de sucre. Un cri d'admiration s'échappa de nos poitrines : à nos pieds, le glacier d'Aletsch — le plus considérable de la Suisse — étend son immensité morne, sa grande nappe blanche emplissant toute la vallée, coulant comme un double fleuve avec des remous frangés d'écume et figés à jamais. Sur ses côtés, de larges sillons le labourent, le crevassent, le creusent de découpures profondes, ou le hérissent de lames vertes qui ont le coupant du verre. Au milieu, un rocher se dresse, pareil à une tête de pierre que la glace entoure d'une collerette blanche ; et, à droite, comme un miroir sans teinte, le petit lac

de Merjelen montre sa surface noirâtre où flottent des glacons. Une zone intermédiaire de montagnes encaisse les méandres du fleuve de glace. Derrière ses bords escarpés, ses sauvages falaises, on voit se presser la foule des grandes cimes valaisannes et bernoises. Voici, d'abord, à l'est, le Fletschhorn, carré comme une maison fraîchement recrépie à la chaux et dont les rocs noirs, percant la neige, ressemblent à une rangée de fenêtres; plus loin, les Mischabel aux trois pointes saillantes découpées en crêneaux; puis, solitaires, dominant tous les autres de leurs fronts altiers, le roi et la reine des monts du Valais, le Cervin et la Dent Blanche, de taille à peu près égale, tous deux d'une majesté superbe. A côté, le Grand Combin ressemble à un orgue et le Mont-Blanc à une tiare éblouissante. L'Aletschhorn se recourbe du bout comme une dent d'éléphant; la Jungfrau penche mélancoliquement sa tête couronnée d'une neige qui a encore la chasteté blanche des fleurs d'oranger; le Mönch, dans sa longue robe, a l'air d'un chartreux agenouillé devant la vision de la Vierge; le Finsteraarhorn, le Rothorn, le Weisshorn, se dressent pareils à des icebergs et à des banquises. Plus loin, du côté du sud, dans la suite de la perspective, d'autres cimes montent, s'étagent, s'enfoncent à perte de vue dans le vide, le chaos, l'infini. Et derrière ces sommités maîtresses, on en voit cent autres encore, qui vont se perdre comme une houle de vagues mortes, dans le grand néant tout blanc, ou qui se fondent en petites taches claires, comme des voiles de navires lointains ou des cygnes arrêtés sur un lac d'argent.

Tout à coup, en face de nous, une grande bande vive courut sur le ciel : on eût dit un serpent de feu, le reflet d'une lame d'or; et dans ce brusque coup de lumière, l'horizon saigna. Des lueurs pourprées se reflétèrent sur les cimes les plus hautes, donnant à la neige des teintes de sang, des tons de chair, comme si tous ces colosses endormis et glacés tressaillaient à l'approche du soleil qui se montrait enfin. Il ressemblait à une énorme boule enflammée suspendue dans l'espace. Il grandissait à vue d'œil. Bientôt il devint si blanc et si éclatant qu'il fut impossible de le fixer. Ses rayons partaient de tous côtés, en flèches brûlantes, propageant l'incendie, allumant en même temps tous les pics, toutes les pointes, tous les sommets. Les glaciers resplendissaient comme des autels, et devant cette immense illumination, cette apothéose du jour, dans cette allégresse solennelle de l'aurore, nous croyions assister à l'hymne matinal, aux noces magnifiques de la Terre et du Soleil.

Une extase, un recueillement s'empare alors de vous, et l'on se dit que c'est une féerie merveilleuse, un spectacle unique, comme aucun roi, comme personne, fût-il cent fois plus riche que tous les Rothschild réunis, ne peut s'offrir chez lui, et que, pour le voir, il faut venir jusqu'ici, gravir la montagne, s'éloigner de la terre, se rapprocher du ciel.

(Communication de A. Cuchet.)

V. TISSOT.

#### VIENT DE PARAITRE :

*Simples histoires offertes à nos élèves par un groupe d'institutrices, sous la présidence de Mme Picker, inspectrice.*

Ouvrage adopté par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève.

En vente à Genève chez les principaux libraires. Dépositaire général pour le canton de Vaud : Librairie Payot et Cie, à Lausanne.

Des histoires non seulement simples, mais charmantes, instructives, variées, agréablement illustrées, voilà ce que renferme ce joli volume cartonné, de plus de 200 pages. Les auteurs ont droit à nos sincères félicitations pour le goût que révèle le choix des récits et le soin apporté dans l'exécution de l'ouvrage. La préface est un excellent résumé de conseils sur l'enseignement de la lecture aux jeunes élèves.

Ce livre s'adresse aux écoliers de 2<sup>e</sup> année primaire, âgés de 8 à 10 ans.